

ÉTUDES À TEMPS PARTIEL
UNE AIDE ADAPTÉE
POUR SOUTENIR
LA RÉUSSITE
LA REQUALIFICATION
LA PROMOTION
L'ÉCONOMIE

Mémoire déposé dans le cadre des
**Consultations prébudgétaires
2026-2027 du ministère des
Finances du Québec**



À propos

L'Association étudiante de la Télé-Université (AETÉLUQ) représente les quelque 20 000 étudiants et étudiantes inscrits à la TÉLUQ dont la vaste majorité poursuit ses études à temps partiel, un cas unique au Québec. Elle défend leurs droits et intérêts académiques, sociaux et économiques, tout en portant leur voix auprès des instances universitaires et gouvernementales.

À propos des étudiantes et étudiants que nous représentons

Nos membres ont un profil unique dans le réseau universitaire québécois :

- 20 000 étudiantes et étudiants dans des parcours de formation **exclusivement à distance** ;
- 69 % sont **des adultes de plus de 35 ans** ;
- 74 % sont **des femmes** ;
- 90 % sont **des étudiants à temps partiel**, car l'immense majorité est déjà en situation d'emploi ou a des enfants à charge.

Résumé exécutif

Dans le réseau universitaire, l'année 2025-2026 aura été marquée par une tendance lourde impossible à ignorer : la détérioration préoccupante de la santé financière des étudiantes et étudiants du Québec. Recours accru aux banques alimentaires, réduction du nombre de repas quotidiens faute de moyens : les signaux d'alarme se multiplient, et il devient difficile de détourner le regard.

Parallèlement, l'année aura mis en lumière une autre réalité trop souvent passée sous silence. Près du tiers de la population étudiante du Québec est désormais inscrite à temps partiel, cherchant à concilier études, emploi et responsabilités familiales. Mise en place dans les campus de salles d'allaitement, d'espaces « parent-bébé », d'un statut « parent étudiant » donnant accès à des aménagements : le portrait traditionnel de l'étudiant type, inscrit à temps plein et fraîchement sorti du cégep, vole en éclats.

Dans un contexte budgétaire exigeant pour le Québec, l'AÉTÉLUQ se démarque en présentant, dans le cadre des consultations prébudgétaires, des propositions concrètes, à coût nul pour l'État, permettant à la fois de mieux refléter cette transformation du corps étudiant et de réduire la précarité financière qui l'affecte. Elles s'inscrivent en parfaite cohérence avec le *Livre blanc sur l'aide financière aux études pour les étudiants universitaires québécois à temps partiel*¹, publié à l'automne 2025 par l'Association. **Il est à noter qu'elles s'inscrivent dans une perspective de maximiser l'utilisation des sommes déjà octroyées, mais non utilisées en matière d'aide financière aux études.**

Le présent document contient également quelques recommandations plus ciblées, visant notamment à améliorer la qualité de l'enseignement à distance, dans un contexte d'enracinement de cette pratique dans les différents établissements universitaires québécois.

L'AÉTÉLUQ remercie le ministre des Finances, M. Eric Girard, ainsi que ses équipes, pour l'attention portée au présent mémoire, et réitère sa volonté de collaborer pleinement à la mise en place de mesures structurantes répondant aux besoins réels de l'ensemble de la population étudiante.

Un corps étudiant en pleine recomposition

Depuis longtemps, la TÉLUQ dispose d'une dynamique qui lui est propre : pas moins de 90 % des quelque 20 000 étudiants inscrits au sein de l'établissement le sont à temps partiel, ce qui en fait effectivement une situation distincte dans le paysage universitaire québécois, étant donné que les établissements traditionnels sont réputés accueillir principalement une clientèle plus jeune, à temps plein. La concentration de la clientèle à temps partiel au sein de la TÉLUQ est telle qu'à lui seul, l'établissement accueille 20 % de l'ensemble des étudiants à temps partiel du Québec.

Pourquoi ces étudiants font-ils le choix de poursuivre leurs études à temps partiel ? Principalement parce que ceux-ci ne poursuivent pas l'obtention d'un diplôme menant à un premier emploi

¹ [Adapter l'aide financière aux études à la nouvelle réalité étudiante](#). Livre blanc sur l'aide financière aux études pour les étudiants universitaires québécois à temps partiel – AÉTÉLUQ, 2025

professionnel, et aussi, parce que ceux-ci doivent composer avec d'autres responsabilités tout aussi importantes. Par exemple, dans un sondage mené à l'été 2024 au sein des étudiants de la TÉLUQ, jusqu'à 12 % des répondants affirmaient être parents d'au moins un enfant, occuper un emploi professionnel, en plus d'être détenteurs d'un premier diplôme. Ce même sondage permettait également de constater que la réorientation de carrière était la principale motivation des répondants à fréquenter la TÉLUQ (43 %), derrière la formation continue dans une perspective d'avancement professionnel (27 %). Seuls 14 % des répondants affirmaient s'être inscrits dans l'optique de décrocher un diplôme menant à un premier emploi professionnel.

Mais cette réalité dépasse désormais les frontières virtuelles de la TÉLUQ : même dans les établissements universitaires accueillant une clientèle plus traditionnelle, on constate, ces dernières années, une augmentation importante des étudiants adultes, dont le nombre est estimé à 188 000 sur les bancs universitaires, et dont 65 % seraient par ailleurs des mères². Ce phénomène prend une telle ampleur que plusieurs établissements traditionnels, que ce soit l'UQAM, l'Université de Montréal, l'Université Laval ou l'Université Sherbrooke, par exemple, ont adopté des politiques spécifiques pour les parents-étudiants, qui ouvrent généralement la voie à certains aménagements (mesures adaptatives, absences à une évaluation pour raisons familiales, etc.). Récemment, l'Université de Montréal a procédé à l'ouverture de salles d'allaitement sur son campus, précédé par l'Université Sherbrooke, qui dispose de ses propres espaces « parent-bébé »³.

Au final, bien que les étudiants adultes inscrits à temps partiel représentent une proportion croissante de l'effectif universitaire québécois, leur réalité demeure largement méconnue et insuffisamment documentée. D'une part, en raison d'un déficit de représentation : malgré leur forte présence à la TÉLUQ, cette clientèle est dispersée à travers l'ensemble du réseau universitaire, ce qui a pour effet de diluer leurs besoins et leurs revendications dans celles des étudiants à temps plein, encore largement majoritaires.

D'autre part, et surtout, parce que l'État québécois a longtemps disposé de données étonnamment limitées sur leur situation. Jusqu'à récemment, les données les plus récentes sur cette population dataient de 2008, année de la dernière évaluation du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Or, en 2008, l'étudiant à distance étudiait souvent à partir d'un vieil ordinateur stationnaire (une « tour »), branché à un écran cathodique, d'une part, et à un fil Ethernet, de l'autre. En 2025, il poursuit sa formation sur un ordinateur portable ou un téléphone intelligent, dans l'autobus, dans un café ou entre deux quarts de travail. De plus, il va sans dire, le coût de la vie était également fort différent.

À l'automne dernier, le ministère de l'Enseignement supérieur a finalement rendu publique une évaluation actualisée de ce programme⁴. Plusieurs de ses constats rejoignent, directement ou indirectement, les recommandations formulées dans le présent document. Nous tenons à saluer la réalisation de cet exercice, et surtout, nous appelons le gouvernement du Québec à en tenir compte dans le cadre de la préparation de son prochain budget.

² [L'Université de Montréal installe des cabines d'allaitement, une première au Québec | JDM](#)

³ [Espace parent-bébé - Faculté des sciences - Université de Sherbrooke](#)

⁴ [Rapport d'évaluation – Évaluation du Programme de prêts pour les études à temps partiel](#)

Des mesures concrètes pour répondre à la précarité étudiante

Dès 2024, un vaste sondage mené par l'AÉTELUQ auprès de sa population étudiante tirait un constat clair : l'accessibilité financière figurait déjà parmi les principales préoccupations de la majorité des plus de 700 répondants. Les résultats révélaient que six étudiants sur dix vivaient une anxiété financière importante. Malgré ce niveau élevé de détresse économique, seulement 20 % des répondants déclaraient recevoir de l'aide financière aux études. Plusieurs avaient vu leur demande rejetée, notamment en raison de revenus personnels ou familiaux trop élevés, d'un nombre de crédits jugé insuffisant, ou encore de l'atteinte du plafond maximal de prêts et bourses. D'autres dénonçaient la complexité ou la lenteur du processus d'analyse des dossiers.

Dès lors, une question s'impose : pourquoi aussi peu d'étudiants à temps partiel reçoivent-ils un soutien financier pourtant essentiel à la poursuite de leurs études ? D'autant plus que le problème ne semble pas découlter d'un manque d'investissements publics. En effet, lors de l'étude des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, en avril 2024, *Le Devoir* rapportait qu'en l'espace de six ans, près d'un demi-milliard de dollars consacrés à l'aide financière aux études n'avaient pas été utilisés⁵. Plusieurs experts avaient alors pointé du doigt des critères d'admissibilité devenus inadaptés à la réalité étudiante.

Cette impression semble renforcée par la lecture du plus récent rapport d'évaluation du *Programme de prêts pour les études à temps partiel*, publié cet automne par le ministère de l'Enseignement supérieur. On y apprend notamment que plus de 70 % des étudiants à temps partiel estiment que le montant des prêts accordés serait insuffisant pour s'investir pleinement dans leurs études, et que 67 % sont insatisfaits à l'égard du programme en ce qui a trait à l'accessibilité financière aux études. Les auteurs posent également un constat troublant : le poids de l'insuffisance du montant des prêts pour ce qui est de subvenir aux besoins des étudiantes et des étudiants de même que de la précarité financière serait la cause de plus de la moitié des interruptions des études à temps partiel. Ces nouvelles données renforcent plus que jamais la nécessité d'agir pour améliorer l'accessibilité financière, adapter les paramètres des programmes d'aide à la réalité des étudiants à temps partiel et prévenir l'abandon de parcours, et au final, autant de renonciations : à une promotion, à une nouvelle carrière, à l'acquisition d'une nouvelle compétence.

Donner accès aux bourses aux étudiants à temps partiel

D'entrée de jeu, et considérant, d'une part, l'explosion de la clientèle adulte à temps partiel, et l'accroissement de la précarité financière, d'autre part, le gouvernement du Québec aurait tout intérêt à profiter de la flexibilité dont il dispose en matière d'aide financière aux études pour mettre fin à l'une des iniquités les plus flagrantes de son régime d'aide financière aux études : l'interdiction faite aux étudiants à temps partiel d'accéder à une bourse, et ce, peu importe leur situation financière. En effet, et à la différence des études à temps plein, la loi, dans sa forme actuelle, permet seulement l'octroi de prêts pour les études à temps partiel. À notre sens, il s'agit d'un vestige qui date de l'époque de l'instauration du régime d'aide financière aux études. Il est par ailleurs à noter qu'à ce moment, Québec n'avait originellement pas prévu d'aide financière tout court aux étudiants à temps partiel. La volonté était alors claire : encourager la poursuite d'études à temps plein. Or,

⁵ Le Devoir (2024, 19 avril). [Près d'un demi-milliard inutilisé en aide financière aux études en six ans](#). Repéré le 15 janvier 2026.

avec l'émergence de l'enseignement à distance, la fluidité des parcours professionnels, de la requalification et de la formation continue, ce paradigme n'a plus raison d'être.

Les étudiants québécois inscrits à temps partiel sont également désavantagés par rapport à leurs homologues ailleurs au pays, qui peuvent bénéficier du Programme canadien de prêts aux étudiants. Au printemps 2018, le gouvernement fédéral a d'ailleurs bonifié ce programme en y ajoutant une bourse non remboursable destinée aux étudiants à temps partiel issus de familles à faibles ou moyens revenus. Or, puisque le Québec gère son propre régime d'aide financière aux études, ces mesures fédérales ne sont tout simplement pas accessibles aux étudiants québécois à temps partiel. L'objectif n'est évidemment pas de rendre l'ensemble de cette clientèle admissible à une bourse non remboursable. Tous les étudiants n'éprouvent pas les mêmes besoins ni les mêmes contraintes. Toutefois, la loi devrait au minimum prévoir la possibilité d'accorder une telle bourse, ou de convertir un prêt en bourse non remboursable, pour les étudiants à temps partiel les plus vulnérables. D'autant plus que le statut d'étudiant réputé temps plein, qui permet d'obtenir un soutien financier accru, ne couvre que certaines situations particulières et laisse de côté une partie des réalités vécues par ces étudiants.

Recommandation 1 : Prévoir, au sein de la *Loi sur l'aide financière aux études*, la possibilité d'octroyer des bourses aux étudiants à temps partiel.

Élargissement du statut d'étudiant « réputé à temps plein »

Le gouvernement du Québec devrait également profiter de la modernisation de la Loi sur l'aide financière aux études pour élargir les dispositions d'exception permettant à un étudiant à temps partiel d'être reconnu comme « étudiant réputé à temps plein » et ainsi devenir admissible au Programme de prêts et bourses destiné aux études à temps plein. À l'heure actuelle, seules quelques situations très précises sont reconnues. Ces exceptions, particulièrement limitées et strictes, excluent de fait de nombreux étudiants à temps partiel qui auraient pourtant un besoin criant d'un soutien financier accru.

Par exemple, pour un parent monoparental, un enfant à charge ne devient ni moins exigeant ni moins coûteux à partir de douze ans. Il en va de même pour un parent vivant en couple : les responsabilités liées à un enfant ne diminuent pas soudainement à partir de six ans. Cette rigidité fait en sorte que des réalités familiales bien présentes ne sont tout simplement pas reconnues. De nouvelles dispositions d'exception devraient donc être ajoutées afin de mieux refléter la diversité des situations vécues par la clientèle étudiante à temps partiel. Pensons notamment aux étudiants qui, sans être chefs de famille, assument un rôle parental important (comme les beaux-parents), aux étudiants vivant avec un handicap ou une maladie qui ne répond pas aux critères d'une déficience fonctionnelle majeure, à ceux engagés de manière significative dans leur communauté ou dans des rôles bénévoles essentiels, aux étudiants agissant comme aidants naturels auprès d'un proche, ou encore aux étudiants entrepreneurs.

Recommandation 2 : Ajouter des dispositions d'exception à la *Loi sur l'aide financière aux études* afin de mieux refléter la diversité des réalités des étudiants à temps partiel.

Se donner la latitude nécessaire pour tester de nouvelles approches

Par ailleurs, le gouvernement du Québec devrait profiter d'une prochaine actualisation de la *Loi sur l'aide financière aux études* pour y inscrire la possibilité, pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de mettre en œuvre des projets pilotes en matière d'aide financière. Dans un contexte où

les réalités étudiantes évoluent rapidement, de tels projets offriraient une flexibilité essentielle : ils permettraient au gouvernement de tester de nouvelles approches, d'ajuster temporairement certains paramètres d'admissibilité, de soutenir des catégories ciblées d'étudiants ou encore de favoriser la formation dans des domaines jugés prioritaires pour l'État.

En se dotant de ce pouvoir, le ministère pourrait recueillir des données probantes sur l'impact de ces initiatives, évaluer leur efficacité et ajuster les programmes en conséquence, sans devoir procéder immédiatement à des modifications législatives. Cette agilité fait aujourd'hui défaut au régime d'aide financière aux études. Une telle approche n'est d'ailleurs pas sans précédent. Dans le cadre de la réforme de l'aide sociale adoptée en 2024, le gouvernement s'est accordé la capacité de lancer des projets pilotes afin « d'étudier, d'expérimenter ou d'innover » pour améliorer les conditions de vie des prestataires et optimiser les programmes. Une logique similaire, appliquée à l'aide financière aux études, bénéficierait tant au gouvernement qu'aux étudiants.

Recommandation 3 : Octroyer au ministère de l'Enseignement supérieur le pouvoir de mener des projets pilotes en matière d'aide financière aux études.

Augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide financière aux études

L'un des ajustements les plus pressants pour améliorer l'accessibilité financière aux études des étudiants à temps partiel concerne les seuils d'admissibilité au Programme de prêts pour les études à temps partiel. Ceux-ci sont actuellement fixés à 43 575 \$ pour les étudiants ne recevant pas de contribution d'un tiers, et à 75 000 \$ pour ceux réputés en recevoir une. Tout étudiant dont les ressources annuelles dépassent ces montants devient automatiquement inadmissible à tout soutien financier.

Or, un revenu individuel de 43 575 \$ ne garantit nullement la capacité d'un étudiant à temps partiel d'assumer seul le coût de ses études, particulièrement lorsque, dans de nombreux cas, il doit aussi subvenir aux besoins de personnes à charge. Ce seuil demeure d'ailleurs largement inférieur au revenu de 56 000 \$ que le premier ministre associe lui-même à un « emploi bien payé ». En pratique, un grand nombre d'étudiants à temps partiel se retrouvent donc dans une zone grise : leurs revenus excèdent les seuils actuels, mais leur situation financière réelle demeure fragile. Plusieurs répondants au sondage de l'AÉTELUQ ayant déclaré vivre un niveau élevé d'anxiété financière ont d'ailleurs indiqué être inadmissibles au programme précisément parce que leurs revenus étaient paradoxalement jugés trop élevés.

L'impact d'un rehaussement des seuils, même modeste, serait pourtant considérable. Dans son rapport *Modifications aux programmes d'aide financière aux études pour l'année 2023-2024*⁶, le Comité consultatif sur l'aide financière aux études estimait qu'un relèvement du seuil à 80 000 \$ pour les étudiants réputés recevoir une contribution d'un tiers aurait permis d'offrir le programme à 288 étudiants supplémentaires, tandis qu'une augmentation du seuil à 52 500 \$ pour les étudiants sans contribution aurait ajouté 112 bénéficiaires.

Dans sa plus récente évaluation du programme, le ministère de l'Enseignement supérieur reconnaît lui-même que « Bien que le PPETP soit toujours pertinent, certaines caractéristiques de l'intervention méritent d'être réajustées, notamment le montant des prêts versés, le seuil de revenu

⁶ Comité consultatif sur l'aide financière aux études. (2023). [Modifications aux programmes d'aide financière aux études pour l'année 2023-2024](#). Repéré le 15 janvier 2026.

maximal établi pour déterminer l'admissibilité ». Le rapport relève également que près de la moitié des étudiants sondés (et donc uniquement ceux ayant eu accès au programme) estiment que le seuil de revenu maximal fixé pour l'admissibilité au programme est insuffisant⁷.

Recommandation 4 : Augmenter de manière substantielle les montants des seuils d'admissibilité au programme.

Fin de la prise en compte du revenu du conjoint ou des parents dans le calcul de l'aide

Par ailleurs, il convient de relever que le Programme de prêts pour les études à temps partiel tient compte d'une contribution financière présumée de la part d'un proche, parent ou conjoint, dans le calcul du montant accordé. Historiquement, cette approche visait à ajuster l'aide reçue en fonction des ressources réellement disponibles pour l'étudiant, dans une optique d'équité entre les bénéficiaires.

Or, les réalités des étudiants à temps partiel ont profondément changé. Une contribution d'un parent ou d'un conjoint constitue désormais l'exception plutôt que la règle. Il n'est pas rare, par exemple, qu'un étudiant vivant avec une conjointe en emploi ne reçoive en réalité aucun soutien financier de sa part pour assumer les coûts liés à ses études. De même, pour la vaste majorité des étudiants à temps partiel, des adultes depuis longtemps autonomes, il serait irréaliste de s'attendre à ce que leurs parents contribuent encore à leur éducation.

Bien que certaines exceptions soient prévues dans le programme, la présomption automatique d'une contribution familiale repose aujourd'hui sur des bases qui ne reflètent plus les situations vécues par la clientèle étudiante. Cette règle a pour effet concret de priver nombre d'étudiants à temps partiel d'un soutien financier pourtant essentiel à la poursuite de leur formation. Cette problématique a d'ailleurs été soulevée à plusieurs reprises par les participants au sondage mené auprès des étudiants de la TÉLUQ.

Recommandation 5 : Mettre fin à la prise en compte systématique du revenu du conjoint ou des parents dans le calcul de l'aide financière des étudiants à temps partiel.

Abaissement du nombre minimal de crédits pour l'admissibilité

Finalement, il importe de souligner qu'un étudiant universitaire doit être inscrit à un minimum de six crédits, soit deux cours, pour être admissible au Programme de prêts pour les études à temps partiel. Ce seuil avait sans doute été fixé afin de garantir que les bénéficiaires soient engagés dans un parcours d'études sérieux menant à la diplomation. Bien que cet objectif demeure pertinent, l'exigence actuelle d'être inscrit à deux cours par session n'est plus un moyen adéquat pour en faire la démonstration.

En réalité, un grand nombre d'étudiants suivent un seul cours par session non pas par manque de sérieux, mais parce que leurs responsabilités familiales, professionnelles ou personnelles limitent leur capacité à assumer une charge académique plus lourde. Plusieurs travaillent à temps plein, élèvent des enfants ou doivent concilier d'autres engagements essentiels. Malgré la flexibilité qu'offre l'enseignement à distance, suivre deux cours simultanément devient, pour eux, difficile, voire impossible. Leur décision de poursuivre leurs études à raison d'un cours par session traduit une persévérance remarquable qui devrait être soutenue, et non pénalisée.

⁷ [Rapport d'évaluation – Évaluation du Programme de prêts pour les études à temps partiel](#)

Actuellement, les étudiants inscrits à douze crédits ou plus sont admissibles au Programme de prêts et bourses pour études à temps plein, tandis que ceux inscrits entre six et douze crédits peuvent accéder au Programme de prêts pour les études à temps partiel. Cependant, des centaines, sinon des milliers, d'étudiants inscrits à moins de six crédits se retrouvent sans aucune forme d'aide financière, malgré des besoins parfois criants. Cette exclusion systémique d'une catégorie entière d'étudiants à temps partiel apparaît aujourd'hui difficile à justifier.

Recommandation 6 : Abaisser à trois (3) le nombre de crédits nécessaires pour pouvoir être admissible au programme.

Rehaussement de la limite d'endettement

Également, il importe de rappeler que le Programme de prêts pour les études à temps partiel impose une limite d'endettement maximale de 8 000 \$, un montant qui n'a pratiquement pas été révisé depuis des années. Cette limite ne correspond plus du tout aux réalités financières actuelles : les frais de scolarité, le coût des livres et du matériel, ainsi que les dépenses courantes ont augmenté de façon marquée, tandis que la limite d'endettement est demeurée presque inchangée. Il en résulte un décalage important entre les besoins réels des étudiants et le soutien financier auquel ils peuvent prétendre.

Pour plusieurs étudiants à temps partiel, cette limite trop basse se traduit concrètement par un refus d'aide financière. De nombreux répondants au sondage de l'AÉTELUQ ont indiqué que leur demande avait été rejetée en raison de l'atteinte du plafond d'endettement prévu par le programme.

L'AÉTELUQ reconnaît la volonté du ministère de protéger la santé financière des étudiants en évitant un endettement excessif. Cependant, dans le cas des étudiants à temps partiel, souvent des professionnels en emploi ayant déjà une stabilité financière relative, un rehaussement de ce plafond ne représente pas un risque. Au contraire, il leur permettrait de poursuivre leurs études sans devoir se tourner vers des formes de financement moins avantageuses, comme les prêts personnels ou le crédit à la consommation, qui sont souvent beaucoup plus coûteux.

Encore une fois, le ministère de l'Enseignement supérieur semble lui-même reconnaître cette réalité. Ainsi, dans la plus récente évaluation du *Programme de prêts pour les études à temps partiel*, les auteurs notent que près de 6 étudiants sur 10 la trouvent trop basse, et jugent qu'elle devrait être rehaussée, tandis que seuls 23 % d'entre eux jugent qu'elle devrait être maintenue intacte. Une telle avenue figure par ailleurs parmi les recommandations finales des auteurs du rapport⁸.

Recommandation 7 : Rehausser le plafond d'endettement autorisé pour les étudiants à temps partiel afin de mieux tenir compte de leur réalité financière.

Réinvestir les sommes non utilisées pour les étudiants de demain

Malgré les investissements importants du gouvernement du Québec en matière d'aide financière aux études, une portion significative de ces sommes n'atteint malheureusement pas les étudiants. D'année en année, une part notable des fonds prévus demeure inutilisée. Lors de l'étude des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur au printemps 2024, on a ainsi constaté que près d'un demi-milliard de dollars alloué à l'aide financière n'avait pas été dépensé au cours des six années

⁸ [Rapport d'évaluation – Évaluation du Programme de prêts pour les études à temps partiel](#)

précédentes⁹. Comme plusieurs experts, l'AÉTÉLUQ estime que ce paradoxe, dans un contexte où les besoins financiers des étudiants ne cessent de croître, découle en grande partie de critères d'admissibilité désuets et trop rigides. Elle est convaincue que la mise en œuvre des recommandations présentées dans ce document permettrait d'optimiser de manière substantielle l'utilisation des ressources consacrées aux prêts et bourses, notamment pour les étudiants à temps partiel.

Cela dit, même après une modernisation des programmes, certaines sommes pourraient encore demeurer non utilisées à la fin d'un exercice financier. Plutôt que de retourner ces montants au fonds consolidé du gouvernement du Québec, il apparaît essentiel qu'ils soient réinvestis dans leur mission première : soutenir les étudiants dans la poursuite de leurs études. Les surplus devraient ainsi être systématiquement conservés au sein du programme d'aide financière et reportés aux années suivantes, permettant de rejoindre un plus grand nombre d'étudiants et d'offrir un soutien mieux adapté à leurs besoins. Cela offrirait en outre une flexibilité bienvenue pour répondre à des situations exceptionnelles ou des crises. Cette recommandation a d'ailleurs été formulée à plusieurs reprises par les intervenants rencontrés par l'AÉTÉLUQ dans le cadre de la préparation du Livre blanc¹⁰ déposé à l'automne 2025.

Recommandation 8 : Affecter les sommes non utilisées du programme d'AFE en fin d'année à l'aide des étudiants lors des années suivantes.

Exploiter le plein potentiel de la reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est un processus qui permet à un individu de faire valider officiellement les compétences et connaissances acquises par l'expérience professionnelle, personnelle ou par des formations non reconnues. Ce processus peut aboutir à l'obtention de crédits, de certificats ou de diplômes, facilitant ainsi l'accès à la formation, la réintégration dans le système éducatif ou l'évolution professionnelle. La RAC bénéficie principalement aux clientèles étudiantes ayant un parcours atypique. Les demandeurs y sont d'ailleurs la plupart du temps des adultes.

Au Québec, la RAC demeure largement sous-exploitée, malgré son potentiel considérable pour valoriser les parcours professionnels et académiques des individus. Bien que ce processus puisse faciliter l'accès aux études et ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles, il se heurte à des obstacles persistants, particulièrement dans le réseau universitaire. Plusieurs établissements hésitent à déployer pleinement la RAC, qu'ils perçoivent comme une menace à leurs revenus, puisqu'elle permettrait à certains étudiants d'obtenir des crédits ou un diplôme sans suivre l'ensemble des cours d'un programme.

⁹ Le Devoir (2024, 19 avril). [Près d'un demi-milliard inutilisé en aide financière aux études en six ans](#). Repéré le 15 janvier 2026.

¹⁰ [Adapter l'aide financière aux études à la nouvelle réalité étudiante](#). Livre blanc sur l'aide financière aux études pour les étudiants universitaires québécois à temps partiel – AÉTÉLUQ, 2025.

Un rapport préparé pour le Bureau de coopération interuniversitaire¹¹ (BCI) en 2024 confirmait cette réalité : les auteurs y rapportaient que « la forte hésitation à s'engager pleinement en RAC » découle du fait qu'« une partie importante des revenus des établissements universitaires repose sur les effectifs étudiants en classe et les frais de scolarité ». Cette logique financière, centrée sur la maximisation des inscriptions, freine l'essor de la RAC et limite son potentiel, tout en réduisant l'équité et la mobilité académique au sein du système d'enseignement supérieur. À cela s'ajoute un manque d'uniformité important : les modalités et procédures liées à la RAC varient d'un établissement à l'autre, créant une expérience incohérente et souvent confuse pour les étudiants.

Mise en place d'une politique institutionnelle et d'une formation spécifique

Dans cette optique, et afin de favoriser une expérience étudiante plus fluide et prévisible, il serait pertinent que le gouvernement du Québec exige des établissements universitaires qu'ils se dotent d'une politique formelle en matière de RAC. Les universités québécoises sont déjà tenues, en vertu du cadre législatif et réglementaire actuel, d'adopter diverses politiques obligatoires, notamment en matière de conflits d'intérêts, de harcèlement, de protection des renseignements personnels ou de liberté académique. L'ajout d'une politique sur la RAC s'inscrirait donc naturellement dans cette logique.

Par ailleurs, la reconnaissance des acquis demeure un processus relativement récent et encore en évolution, particulièrement dans un contexte où les parcours étudiants se diversifient. Le personnel universitaire chargé de l'appliquer ne possède donc pas toujours l'expertise nécessaire, notamment pour évaluer adéquatement les acquis provenant d'expériences professionnelles ou d'engagements sociaux.

Il y aurait lieu d'examiner la possibilité de donner un tronc d'expertise commun aux personnes responsables de la RAC dans les établissements universitaires québécois, par exemple par le biais d'une formation continue, qui favoriserait du même coup une approche plus uniforme et équitable de la RAC, de même que l'accompagnement offert aux étudiants qui amorcent une telle démarche.

Recommandation 9 : Demander aux établissements universitaires de se doter d'une politique interne sur la reconnaissance des acquis et des compétences et les soutenir dans la mise en place de ladite politique.

Recommandation 10 : Envisager la création d'une formation spécifique à la reconnaissance des acquis et des compétences pour les membres du personnel universitaire, afin de renforcer leur expertise et d'assurer une application uniforme et équitable des processus de RAC.

¹¹ Bélisle, R., Supeno, E., Breton, S. et Mottais, E. (avec J. Bibeau et M. Bélisle). (2024). *État des connaissances sur la reconnaissance des acquis et des compétences à l'université. Rapport préparé pour le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)*. (Version revue pour mise en ligne). Bureau de coopération interuniversitaire et Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage.

Maintenir la qualité de l'enseignement à distance

La TÉLUQ se distingue des autres universités québécoises par l'offre entièrement à distance de ses formations. Dans ce modèle, la grande majorité des cours reposent sur des contenus asynchrones, un format qui présente plusieurs avantages : il offre une flexibilité précieuse aux étudiantes et étudiants, permet un apprentissage à leur propre rythme et s'adapte aux réalités variées de leur vie personnelle et professionnelle.

Actualisation des contenus pédagogiques

Cependant, pour que l'enseignement à distance demeure efficace et pertinent, il est essentiel que les contenus pédagogiques soient mis à jour de manière régulière. Les connaissances évoluent rapidement, les outils technologiques se transforment, et les attentes des étudiants, tout comme celles du marché du travail, ne cessent de changer. Sans un effort continu d'actualisation, la qualité de la formation risque de diminuer, et les programmes d'études peuvent rapidement devenir déconnectés des besoins réels du milieu professionnel.

Cette exigence ne concerne pas uniquement la TÉLUQ. Depuis la pandémie de COVID-19, l'ensemble des universités québécoises ont amorcé, à divers degrés, un important virage vers la formation à distance. Or, l'AÉTÉLUQ observe que la mise à jour régulière des contenus n'a pas suivi le même rythme. Plusieurs étudiants ont d'ailleurs signalé des cours contenant des informations dépassées, signe que les pratiques actuelles ne sont pas encore adaptées à la réalité d'un enseignement numérique en constante évolution.

Bien que le gouvernement du Québec mette déjà à la disposition des universités des fonds destinés à soutenir l'actualisation des contenus pédagogiques, ces ressources restent parfois méconnues ou sous-utilisées. L'AÉTÉLUQ estime donc qu'il serait pertinent de sensibiliser davantage les établissements à l'existence de ces sommes et, plus généralement, à l'importance stratégique de réviser régulièrement les contenus à distance.

Si les établissements utilisent déjà l'ensemble des fonds disponibles, le gouvernement devrait sérieusement envisager d'augmenter ces investissements. Il s'agit d'une condition essentielle pour maintenir la qualité, la pertinence et la compétitivité de l'enseignement universitaire au Québec, dans un contexte où la formation à distance occupe désormais une place centrale dans l'offre éducative.

Recommandation 11 : Encourager les établissements universitaires à mettre à jour fréquemment les contenus de leurs différentes formations en ligne, particulièrement celles asynchrones, afin de s'assurer de maintenir la qualité de l'enseignement.

Conclusion

En conclusion, l'AÉTÉLUQ tient à rappeler avec force que la précarité financière vécue par un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel constitue aujourd'hui l'un des principaux obstacles à leur réussite. Or, ces personnes représentent une composante essentielle, et souvent déterminante, de la main-d'œuvre que le Québec cherche activement à requalifier pour répondre aux besoins criants de plusieurs secteurs stratégiques de l'économie. À l'heure où le gouvernement

mise la reconversion professionnelle et le développement de compétences avancées pour soutenir des projets économiques de grande envergure, il est impératif de mieux soutenir celles et ceux qui choisissent de poursuivre leurs études tout en conciliant travail, famille et engagements personnels.

Nous sommes convaincus que les solutions proposées dans le présent mémoire, qui n'exigent par ailleurs pas de nouvelles dépenses significatives, constituent des leviers concrets pour adapter le soutien financier aux étudiants à temps partiel et par la bande pour soutenir, de manière durable, la transformation économique du Québec.

L'AETÉLUQ tient à remercier le ministre et ses équipes pour l'attention portée au présent mémoire et réitère sa pleine disponibilité à collaborer aux travaux futurs, au bénéfice des étudiantes et étudiants de la TÉLUQ et, plus largement, de l'ensemble de la société québécoise.